



## Conseil municipal du vendredi 2 JUIN 2017

Désignation d'une secrétaire de séance : Valérie VALOT

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 2 JUIN 2017

**Présents** : HUGEDET Didier, VALOT Valérie, RENAUDIN Philippe, LEBOUBE Bernard, VON FELTEN Karl, PAUSET Christophe, ARNOULD Michael, ETIENNE Françoise, GROSHENRY Bernard, AUBRY Patricia.

**Excusés** : GATEY Anne, MIGNOT Fabrice, THOUILLEUX Gérard, GROSJEAN Françoise, BRINGOLD Ludovic.

**10 votants**

#### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2017**

Cf. document joint : adopté à l'unanimité.

#### **INDEMNITES ELUS**

Les indemnités ont été définies au regard de « l'indice brut terminal 1015 ». Il convient de rédiger la délibération en utilisant la désignation « **indice brut terminal de la fonction publique** ». Ce qui évitera de prendre une délibération à chaque revalorisation du point d'indice.

Délibération : Les indemnités ont été définies au regard de « **indice brut terminal de la fonction publique** » : adopté à l'unanimité.

#### **TRAVAUX RENOVATION LOGEMENTS**

La société Vésulienne du Bâtiment de Noidans les Vesoul a été retenue pour la rénovation et l'isolation du logement sud de la mairie pour un montant de 16 957 € 77 HT.

Information : début des travaux en août.

#### **DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE**

La société SOCOTEC mandatée par la communauté de communes pour le diagnostic complémentaire des équipements scolaires et périscolaires, a également réalisé le diagnostic de nos ERP le 02 mai 2017.

Concernant la mairie et bibliothèque, 3 mesures ont été mises en évidence pour un montant de 2000 € HT (grille assainissement, stationnement et signalisation).

Concernant la salle des fêtes : 5 mesures mises en évidence pour un montant de 6 100 € HT (stationnement, signalisation, fermeture automatique sanitaire PMR, chanfrein porte d'entrée, porte sas non conforme).

Concernant l'église : 2 mesures mises en évidence pour un montant de 4 400 € HT (escalier non conforme, rampe amovible réglementaire).

Information.

### **RESTAURATION LAGUNAGE**

Un appel d'offre a été réalisé (retour pour le 13 juin) concernant la prestation de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de notre station de traitement des eaux usées.

Suite à une première entrevue avec monsieur CHAVANON personne ayant réalisé le schéma directeur de la commune, les préconisations techniques sont de 2 ordres :

Transposition de notre lagunage en filtres plantés de roseaux sur les 2 premiers bassins et filtre à sable sur le troisième bassin pour retrouver une qualité de traitement conforme et passer à une capacité de 700EqHab.

Résorption des Eaux Claires Parasites (135 m<sup>3</sup> mis en évidence lors du SDA sur le secteur de la Bouloye), avec une mise en réseau séparatif sur le secteur des Montants.

Le montant des travaux serait de l'ordre de 600 000€ avec une réalisation des travaux fin 2018 début 2019.

Pour rappel, le chantier raccordement de la partie sud du village au réseau demeure suspendu le temps de la réalisation du PLU ; le projet étant lié à l'extension du lotissement de la Pellerotte, nous attendrons la confirmation de nos zones à urbaniser. .

Information : la capacité du lagunage est prévue pour 400 habitants, hors seulement la moitié est raccordé au réseau – la restauration est en réflexion.

### **ORGANISATION SCOLAIRE RENTRE 2017**

Suite à la fermeture de classe, le niveau maternel sera placé en totalité à Bougnon, alors que le niveau élémentaire sera regroupé sur Auxon : les CP-CE1 et CE2 sur une classe et les CM1 et 2 sur une seconde classe.

Madame PINOT actuellement directrice de l'école de Bougnon est nommée à Favorney, madame RISTORCELLI est nommée à l'école de Navenne.

Nous accueillerons une nouvelle enseignante à Bougnon pour la rentrée en la personne de madame Tiphonie SAURY.

Information.

### **ETUDE ENFANCE**

Une étude de faisabilité pour la création de nouvelles structures d'accueil collectif sur TdS a été menée par la CAF : les premières conclusions laissent entrevoir la possibilité de création de 2 structures d'accueil de type micro-crèche dont la capacité d'accueil est de 10 enfants, et pour lesquelles les conditions d'encadrement seraient moins contraignantes.

Pour autant, ces premières conclusions sont à rapprocher de données complémentaires, notamment celles de l'ADMR quant à la présence des assistants maternels sur notre territoire, leur devenir (environ une douzaine de plus de 60 ans), ainsi celles concernant les listes d'attente sur les structures existantes.

Ces données seront affinées et présentées au prochain conseil communautaire, en corolaire de la réorientation des financements accordés par le Département dans le cadre du PACT.

Information.

### **VENTE DE L'ENSEMBLE DU BATIMENT FERME SAONOISE**

Lors d'une entrevue entre le vice-président en charge des dossiers économiques et Mr et Mme MOREL (actuels gérants), proposition leur a été faite de leur céder l'ensemble du bâtiment la "Ferme Saônoise", local commercial et logements ; un tarif d'acquisition de 100 000 € a été avancé par la famille MOREL, cette proposition a été présenté lors de la dernière réunion de bureau, et semblait convenir à la plupart.

J'ai rappelé au président et aux vice-présidents présents que le bâtiment appartenait à la

commune, que cette opération demeurait liée à la suspension d'un bail à réhabilitation qui courrait jusqu'en juin 2023, qu'il y avait un prêt toujours en cours (~ 26 000 €) liés aux travaux réalisés sur les logements (les prêts acquisition et travaux local commercial sont soldés depuis février 2017), que des subventions ont été accordées par le FEDER dans le cadre de ces travaux de réhabilitation et que celles-ci devront être rembourser au prorata temporis en cas de suspension du bail (~28 000 €).

Délibération : « Au regard de l'acquisition de l'ensemble du bâtiment, appartements, parkings, garages et accès situés à l'arrière, par la famille Morel, le Conseil Municipal propose d'augmenter la valeur d'achat à 150 000 € négociable » - Envoyer la délibération à Terre de Saône qui transmettra à la famille Morel : adopté à l'unanimité.

### **Questions diverses**

AG ACCA (effaroucheurs)

Course de la Fontaine aux filles 16 septembre (école)

Festival Folklore : Mexique le 1 ou 2 août

Date du prochain CM => **début juillet 2017.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.